



MINISTRE DE LA DEFENSE
CABINET DU MINISTRE
BP 23 KIGALI

DICOM

SITUATION DE LA COOPERATION MILITAIRE FRANCO-RWANDAISE

La Coopération Militaire Franco-Rwandaise est régie par l'accord particulier d'Assistance Militaire entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République Rwandaise signé à KIGALI le 18 Juillet 1975, tel qu'amendé à KIGALI le 26 Août 1992.

Cette Coopération couvre trois volets, à savoir :

- La Coopération Technique
- La formation et la spécialisation du personnel
- L'aide matérielle.

1. Coopération Technique

La France nous a fortement aidé dans l'instruction de nos militaires, anciens et nouveaux (recrutés pendant cette guerre) grâce au Détachement d'Assistance Militaire et d'Instruction (DAMI) mis à notre disposition.

Ce DAMI a fourni des instructeurs pour la formation des tireurs d'élite, pour l'instruction des Pelotons d'appui (Pl SP) des bataillons (Bn) engagés au front, et pour l'amélioration de la formation des candidats Officiers formés en hâte à cause des besoins de la guerre.

De même, il forme les Sous-Officiers qui sortent de l'Ecole avant d'être injectés dans les Unités.

L'Assistance Militaire Française s'occupe aussi de l'instruction du Bn Para Cdo et de celle des jeunes pilotes. Elle aide également à l'instruction des militaires du Bataillon d'Artillerie de Campagne (Bn AC) et de ceux du Bataillons de Reconnaissance (Bn RECCE), surtout sur les nouveaux matériels qui nous ont été fournis au cours de cette guerre (Mortiers 120 mm rayés, Canons 105 mm, Milan, Radars de Surveillance du Champ de bataille).

Pour l'heure, le DAMI reste pour nous d'une importance capitale tant que la guerre persiste sur notre territoire. Le personnel militaire Rwandais possédant des capacités suffisantes pour le remplacer NE peut PAS être disponibilisé SANS déforcer les Unités au front.

Pour ce faire, nos besoins en personnel militaire français pour nous assister sont les suivants :

- Au niveau Etat-Major/ AR

- . 1 Poste d'un Officier Supérieur Conseiller Chef Etat-Major/AR: Prévu pour 1993.
- . 1 Poste d'un Officier Subalterne (Capitaine) Bureau 2 et 3.

- Au niveau Bataillon Para Cdo

P1 : 1 Sous-Officier Supérieur spécialiste CRAP

- Au niveau Bataillon de Reconnaissance

1 Sous-Officier Mécanicien Tourelle : prévu pour 1993.

- Au niveau Bataillon Artillerie de Campagne

P1 : 1 Officier Supérieur

1 Officier Subalterne (Capitaine)

1 Sous-Officier Supérieur mécanicien Artilleur

P2 : 2 Officiers Subalternes (Capitaine).

- Au niveau Escadrille d'Aviation/AIAT (Aviation Légère de l'Armée de Terre).

P1 : 1 Officier Subalterne Instructeur

Total P1 : 5 Officiers dont 2 Supérieurs

3 Sous-Officiers

- Au niveau Centres d'Instruction

12 Officiers et 48 Sous-Officiers pour encadrer 2.000 hommes.

2. Formation

La France nous accorde chaque année des bourses de stages dans ses Ecoles et dans les Ecoles Interafricaines.

Malheureusement la guerre que nous vivons depuis Octobre 1990 a perturbé le volet formation. C'est ainsi que la plupart de nos Officiers stagiaires en France ont dû interrompre leur formation.

A ce sujet, nous demandons à la France de voir comment nos deux Officiers qui, suivaient l'Ecole Supérieure de Guerre Interarmées en 1990 pourraient reprendre leurs études en 1993.

En dépit de cette guerre cependant, nous continuons à envoyer en France quelques stagiaires pour le cycle discontinu. Ici, il convient de souligner le problème épineux de manque d'argent de poche rencontré par les stagiaires. Nous demandons à la France de nous aider à résoudre ce problème.

3. Aide matérielle

La France destine chaque année à notre pays une enveloppe d'argent dont le montant est utilisé pour l'achat de matériels et pour soutenir certaines actions qui sont réélisées à notre profit dans le cadre de la Coopération Militaire Franco-Rwandaise.

Les besoins pour le programme de l'Aide Directe 1992 ont été transmis à la Partie Française. Eu égard à la guerre qui est loin de prendre fin, nous souhaiterions que la France nous aide à satisfaire nos besoins les plus urgents dans l'immédiat. Ces besoins qui portent sur l'Armement, les munitions, l'habillement et les équipements divers sont ci-après énumérés:

.../...

a. Besoins en Armement

- (1) 2 Batteries supplémentaires Canon 105 mm pour appuyer les Secteurs OPS menacés.
- (2) 1 Batterie de Mortier 120 mm rayé.
- (3) Armement d'appui des bataillons
 - 100 Mitrailleuses légères 7,62 mm
 - 20 Mitrailleuses lourdes 12,7 mm
 - 12 Postes de tir MILAN (1 Peloton MILAN par Secteur OPS).
 - 500 Appareils de vision nocturne
 - 100 Paires de jumelles d'observation
 - 10 Postes SATCP (Sol-Air très courte portée)
 - 12 Télémètres LASER T.M.18 pour les observateurs des Pelotons Mortier, les Observateurs Artillerie et pour les Chefs de pièces MILAN.

b. Besoins en munitions

- (1) 10.000 Obus Canon 105 mm
- (2) 100 Missiles pour postes MILAN
- (3) 3.000 Bombes Mortier 120 mm rayé
- (4) 500 Roquettes 68 HE pour Hélicoptères
- (5) 500 Roquettes 68 ATK pour Hélicoptères
- (6) 1.000 Bombes pour AML 90
- (7) 1.000 Bombes pour AML 60
- (8) 200.000 Cartouches 12,7 mm
- (9) 100 Missiles SATCP

c. Matériel de transport

- (1) 2 Hélicoptères "ECUREUIL" pour l'évacuation sanitaire
- (2) 10 Ambulances
- (3) 50 Camionnettes
- (4) 60 Jeeps

d. Matériel de Transmissions

- (1) 1 poste radio Goniomètre pour la localisation de radios émetteurs ennemis.
- (2) 25 Postes radios Emetteurs/Récepteurs (TRC 577)
- (3) 100 Postes Radios Emetteurs/Récepteurs (TRC 532)

e. Habillement et Equipement

- (1) 20.000 Treillis (tenues foncées ou SMOCK)
 - (2) 30.000 Bottines (rangers)
 - (3) 20.000 tentes individuelles
 - (4) 20.000 Gourdes
 - (5) 20.000 Paires de gamelles
 - (6) 30.000 Ceinturons.
-
-